

Convocation du : 24 janvier 2013 L'an deux mille treize, le mardi 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : 24 janvier 2013 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Valérie THEVEUX, Monique PETIT, Stéphane PICARD, Jonathan GODARD, Corine LEROUX, Isabelle PETIT

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12 Étaient absents : Anne DEMERLE, Frédéric BENOIST, Pascal GASTINEAU, Daniel BRUNET, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Jean-Marc BARRIE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Josette JOYEUX ayant donné pouvoir à Monique PETIT

Jonathan GODARD est élu secrétaire de séance.

## **1. Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 6 août, 6 septembre et 4 octobre 2012**

Aucune modification n'est apportée aux 3 comptes-rendus.

***Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 6 août, 6 septembre et 4 octobre 2012***

## **2. Délibération pour l'adoption de la modification des statuts du SYROM**

Le Comité Syndical du Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères (SYROM) de la Région de Dreux a délibéré le 11 décembre 2012 sur le transfert du siège social du SYROM et, en conséquence, la modification de ses statuts.

Les communes de Boutigny-Prouais, Havelu, Ormoy et Saint-Lubin-de-la-Haye, les Communautés de communes du Thymerais, des Villages du Drouais, du Val d'Avre, du Plateau de Brezolles, des Quatre Vallées, du Val d'Eure et Vesgre, qui constituent le SYROM, doivent aujourd'hui se prononcer par délibération sur ce transfert et la modification de ses statuts.

Le nouveau siège est désormais situé au 17 rue du Bourg Vieil à Brezolles.

Stéphane Picard, délégué au SYROM, fait part aux élus du lancement d'un appel d'offres au premier trimestre 2013 pour la collecte des déchets.

Il se pourrait que les modalités de collecte viennent à être modifiées.

Madame le Maire demande aux 2 délégués, Stéphane Picard et Isabelle Petit d'être particulièrement attentifs lors de la passation de ce marché aux intérêts des administrés et de la commune.

***Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SYROM***

### **3. Délibération pour demande la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 pour l'opération « réfection de la toiture de la future bibliothèque municipale »**

Lors du dernier conseil, les élus ont voté pour le dépôt d'un dossier d'une demande de subvention de l'Etat DETR pour le cheminement desservant la mairie pour les Personnes à Mobilité Réduite.

La commune a la possibilité de faire une seconde demande au titre de la DETR (2 dossiers par commune au maximum).

Compte tenu du mauvais état de la toiture de l'actuelle passerelle des savoirs faire/local chaufferie qui y est joint, et compte tenu du prochain déménagement de la bibliothèque municipale dans ces locaux, il est opportun de demander dès à présent une subvention pour des travaux rendus nécessaires.

Madame le Maire fait état d'un devis de la société Duchesne de mars 2011 pour un montant de 37 974,17€ HT.

Cette entité sera recontactée pour une réactualisation de son tarif pour le montage du dossier d'aide financière.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter ce dossier de subvention au titre du DETR.**

### **4. Délibération pour demande de dérogation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires**

A l'ouverture du conseil municipal, Madame le Maire a remis aux élus :

- Une note de la CCPH datée du 10 janvier 2013
- une information de l'Association des Maires de France du 28 janvier concernant le décret publié le 26 janvier dernier.

Elle donne lecture de ces 2 documents et de la lettre adressée aux maires par le ministre de l'Éducation Nationale.

Madame le Maire fait savoir que les communes ont jusqu'au 8 février maximum pour faire connaître leur intention sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Un simple avis du Maire par courrier au conseil général est suffisant, mais elle préfère laisser au conseil municipal entier le choix de cette décision.

Elle avise les élus des discussions lors de la commission scolaire à ce sujet. Les enseignantes à majorité sont partantes pour le samedi travaillé mais restent dans l'expectative par rapport aux directives de l'inspection académique.

Elle rend compte aussi de la réunion organisée par la communauté de communes avec la présence de 29 maires, dont la compétence du périscolaire est directement impactée par ce changement des rythmes scolaires.

Quelle organisation pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement si le mercredi vient à être choisi ?

Le centre de Boutigny « les petits potiers » accueille les enfants de 10 communes différentes, comment organiser le transport de l'école de ces élèves jusqu'aux centres de loisirs jusqu'alors choisis par les parents ?

Qui organisera le déjeuner ?

Comment la collectivité amortira ses centres de loisirs s'ils ne viennent plus à être utilisés qu'une demie-journée par semaine ?

Qui paiera le manque à gagner sachant que les CAF viennent à rembourser la CC du Pays Houdanais aux heures de présence des enfants ?

De ce fait, le conseil communautaire de la CC du Pays Houdanais a voté à une grande majorité le report de l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 et a choisi le samedi travaillé compte tenu des difficultés économiques et organisationnelles qui seraient engendrées par le choix du mercredi.

Après l'exposé de Madame le Maire, s'en suivent des débats essentiellement sur le choix de la demie-journée d'ouverture de l'école.

Les élus ont fait part de leurs inquiétudes et de celles de parents d'élèves en manque d'information quant à cette nouvelle organisation.

Madame le Maire précise que la décision doit être prise rapidement et que la possible dérogation pour l'application des nouveaux rythmes à la rentrée scolaire 2014/2015 permettra d'évaluer pendant 1 an la mise en place de ceux-ci dans des communes de même taille.

Une fois les débats finis, Mireille Eloy demande aux élus de se prononcer sur :

- la dérogation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014
- la dérogation pour le choix du samedi matin travaillé

**Décision : le conseil municipal :**

➤ **à l'unanimité, demande une dérogation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014/2015.**

➤ **à la majorité, 1 contre (Marc Ballesteros), 3 abstentions (Isabelle Petit, Valérie Theveux, Stéphane Picard), demande une dérogation pour le samedi travaillé**

## **5. Informations et Questions diverses**

• Lundi 21 janvier, la CCPH a changé de Président. Monsieur Jean-Marie Tétart récemment élu député des Yvelines a fait part de sa volonté de se consacrer à ses nouvelles fonctions associées à la conservation de son mandat de maire et de conseiller général.

Monsieur Jean-Pierre Mansat, 1er vice président lui succède.

Les 5 vices présidents sortants ont été réélus, l'extension du périmètre de la communauté de communes exige l'élection de 2 nouveaux vices-présidents. Ce sont :

- Monsieur Jean Myotte

- et Monsieur Jean-Claude Astier qui ont été élus.

### **Pour information : Composition de la présidence de la communauté de communes :**

✓ Président : Jean-Jacques MANSAT, Maire de Tacoignières

✓ 1ère vice-présidente : Mireille ELOY en charge de la voirie, des voies vertes et de l'aménagement numérique.

✓ 2ème Vice-présidente : Josette JEAN, Maire de Condé sur Vesgre, en charge des services à la personne, de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire.

✓ 3ème Vice-président : Sylvain ROULAND, Maire de Bourdonné, en charge du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), des rivières et des ruissellements pour le bassin de la Vesgre.

✓ 4ème Vice-président : Michel LECLERC, Maire d'Osmoy, en charge de la vie associative, du sport, de la culture, de l'animation culturelle, des événements d'intérêt communautaire, des gymnases et des aires de stationnement, des collèges et du réseau des médiathèques.

✓ 5ème Vice-président : Bernard LE GOAZIOU, Maire d'Orgerus, en charge de l'aménagement du territoire, de la politique du logement et du transport d'intérêt local et scolaire 2nd degré.

✓ 6ème Vice-président : Jean MYOTTE, Maire de Prunay le Temple, en charge du développement économique, du commerce, de l'emploi et du tourisme.

✓ 7ème Vice-président : Jean-Claude ASTIER, Maire de Dammartin en Serve, en charge des bâtiments

• Le jeudi 24 janvier, un rendez vous contradictoire avec l'expert Cargill a eu lieu pour les désordres constatés à l'école de Prouais. Monique Petit, Fabrice Geffroy et Marc Ballesteros étaient présents à cette entrevue en présence des entreprises susceptibles d'être concernées par les dégâts.

Quelques mois après la première expertise, les traces d'humidité ne sont plus visibles et les murs sont complètement secs.

Nous sommes en attente de la décision de l'expert.

• Vendredi dernier le 25 janvier, séance de négociation avec AB'CIS.

Nous attendons le résultat des nouvelles propositions des entreprises reçues pour les lots :

➤ Gros œuvre

➤ Couverture

➤ Electricité

Le lot Plomberie/Chauffage sera relancé : simple flux au lieu de double flux et une seule entreprise a répondu.

Probablement sera également relancé le lot VRD ;

Ab'cis va nous aider à monter notre dossier de demande de subvention DETR pour le cheminement PMR

• Jeudi 31 janvier, les syndicats de l'éducation nationale appellent à faire grève contre les rythmes scolaires et les modalités de leur mise en place, aussi, la commune assurera un service minimum puisque 100% des enseignantes seront en grève.

• Vendredi 1<sup>er</sup> février prochain, la commission « marchés » recevra avec Irh pour négociation les 3 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres pour la station d'épuration de Prouais.

Valérie Theveux fait savoir qu'elle a été interpellée suite à un accident de la route rue des Blatiers dû très probablement à une vitesse excessive d'un conducteur venant des pinthières et n'ayant pas respecté le stop. Aucun dégât corporel.

Mireille Eloy en prend note et lui précise son intention de demander à la gendarmerie de nouveaux contrôles sur la route départementale en question.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est fermé à 22h30.